

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de SAFFRÉ

Séance du vendredi 19 avril 2024

Nombre de Membres En exercice : 27 Votants : 27 (dont 7 pouvoirs)

L'an deux mille vingt-quatre le vendredi 19 avril à 20h30, le Conseil Municipal de SAFFRE, régulièrement convoqué le 12 avril 2024, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Mme la Maire.

Etaient présents :

LEFEUVRE Marie-Alexy	GRASLAND Bernadette	POTIRON Corinne
BOCQUEL Pascal	BRIAND Jacqueline	BOLOMEY Sophie
BOULAY Isabelle	LORENT Patrick	GOGENDEAU Valérie
FONTAINE Rémy	GREGOIRE Jean-Luc	HOLE Géraldine
THOMASSIN Marion	THOMAS Eric	LOUET Ludovic
FOURRIER Jessica	BERTHELOT Christelle	BOULEIS Claire
BOERI Marc	POULIN Denis	PEN Jean-Mari

Pouvoirs : FILLOUX Bernard représenté par GRASLAND Bernadette, GREGOIRE Jean-Luc représenté par LORENT Patrick, RAUX Jean-Claude représenté par LEFEUVRE Marie-Alexy, CHOUIN Pascal représenté par LOUET Ludovic, OUARY Jérôme représenté par PEN Jean-Mari, BODIN Céline représentée par FONTAINE Rémy, GUERIN Alexandre représenté par BOCQUEL Pascal.

Absents excusés : /

Absents : /

Mme Grasland Bernadette a été élue Secrétaire de Séance.

N°050 -2024

REVISION DE LA DELIBERATION RELATIVE A L'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET D'UNITÉ DE MÉTHANISATION DE LA SAS ENERGIES 2 D'HÉRIC EMIS LE 29 MARS 2024

Lors de l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 mars, Madame la Maire soumet à l'assemblée un questionnement sur l'avis qu'elle a donné sur le projet d'unité de méthanisation de la SAS énergie 2 au lieu-dit, La Cormerais à Héric dans le cadre de la consultation publique organisée du lundi 11 mars 2024 au 11 avril 2024.

L'avis consistait en les réserves suivantes :

- Les exploitants de l'unité de méthanisation devront s'assurer que les épandages de digestats prévus n'atteindront pas à l'avenir les secteurs de protection de la nappe phréatique de Saffré,
- Le trafic engendré par l'exploitation de l'unité de méthanisation ne devra pas souiller ni dégrader les voies communales de Saffré.

- Le fonctionnement avec une part d'utilisation de maïs nécessitant un usage de produits phytosanitaires et d'une consommation forte d'eau dans un contexte environnemental où les sécheresses sont précoces et sévères est à questionner.

Cependant, la délibération mentionne un vote et indique que 4 élus s'abstiennent quant à la réalisation de ce projet, sous-entendant que le Conseil Municipal est favorable à sa réalisation, ce qui ne reflète pas le contenu des débats. Aussi Madame la Maire sollicite le Conseil Municipal pour qu'il réémette un avis et non une décision sur le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, exprime son accord pour revenir sur ce point et, à l'unanimité, confirme :

- Qu'il n'y a pas lieu de prendre en compte le vote du 29 mars 2024 en faveur du projet,
- Que son avis sur le projet d'unité de méthanisation à Héric consiste uniquement en les réserves mentionnées dans sa délibération du 29 mars 2024 et rappelées plus haut.

Il demande à Madame la Maire d'en aviser la Préfecture.

Extrait certifié conforme,

La présente délibération sera susceptible de faire l'objet, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication, d'un recours en excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Nantes ou d'un recours administratif gracieux auprès des services.

Publiée le 25/04/2024

Transmise au contrôle de légalité préfectoral le

Certifiée exécutoire le